

**Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 à 20h30
Salle Manière**

COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 19
Membres votants : 19
Membres absents : 0
Membres excusés : 0
Procurations : 0

Présents : TAVET Alain, LAFORGUE Catherine, LAVAL Cécile, LAGRANDCOURT Sylvie, VEDRENNE Alain, MONTENERO Anne-Sophie, TOCHEPORT-BERRIER Aurélie, SELVES Céline, BOUQUIER Cyril, FRERE Christophe, LAVAL Jean-Claude, CHANQUOI Jean-Marie, MARTY Annie, SERRE Jean-Claude, TOCHEPORT Michel, GARGAUD Stéphane, THIRRION Kristel, ROUSSEL Corinne, VILLEMUR Nadège

Mme MARTY Annie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1- PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur TAVET Alain délibérant sur le compte administratif d'exercice 2020 dressé par Monsieur CHANQUOI Jean-Marie, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	207 870,84	50 567,87	0,00	50 567,87	207 870,84
Opération de l'exercice	369 222,75	458 849,50	179 281,66	99 674,55	548 504,41	558 524,05
Totaux	369 222,75	666 720,34	229 849,53	99 674,55	599 072,28	766 394,89
Résultat de clôture	0,00	297 497,59	130 174,98	0,00	0,00	167 322,61
Reste à réaliser			17 000,00	0,00	17 000,00	0,00
Totaux cumulés	369 222,75	666 720,34	246 849,53	99 674,55	616 072,28	766 394,89
Résultats définitifs	0,00	297 497,59	147 174,98	0,00	0,00	150 322,61

- 2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- 5° adopte le compte de gestion dressé par M. Didier SOUQUERE, Trésorier, sans observation ni réserve

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les comptes administratifs du budget principal de l'exercice 2020 ;

Considérant les éléments suivants.

Pour mémoire

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	207 870,84
Résultat antérieur	- 50 567,87

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2020

Résultat de l'exercice	-79 607,11
Résultat antérieur	- 50 567,87
Solde d'exécution cumulé (001)	- 130 174,98

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	17 000,00
Recettes	0,00
Solde des restes à réaliser	-17 000,00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel solde d'exécution cumulé	- 130 174,98
Rappel du solde des restes à réaliser	-17 000,00
Besoin de financement de l'investissement	147 174,98

2021-07

Résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	89 626,75
Résultat antérieur	207 870,84
Total à affecter	297 497,59

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° couverture du besoin de financement de l'investissement (inscription 1068 au BP)	147 174,98
2° affectation complémentaire en réserves TOTAL du 1068	0,00
3° restes sur excédent de fonctionnement à reporter au BP sur ligne 002 (en recette si >0 et en dépenses si <0)	150 322,61

2-ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021 :

La taxe d'habitation étant supprimée, et sa valeur figée, elle est reversée en dotation par l'état.

La taxe foncière sur le bâti sera à terme supprimée et reversée également en dotation.

Si on augmente cette taxe, cela permet d'augmenter le CIF (coefficient d'intégration fiscale) et par conséquent d'augmenter la DGF (dotation générale de la fiscalité) et ainsi permettre à la commune de réaliser des travaux. Il est proposé d'augmenter le taux d'1 point sur la taxe du bâti et de 10 points sur le non bâti, les charges de la commune ayant également augmentées suite au contexte actuel. Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle répartition de la fiscalité pour 2021, à savoir le transfert des recettes du Département concernant la taxe foncière au profit de la commune.

Après en avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 pour chacune des 2 taxes, le Conseil Municipal décide de retenir les taux suivants :

Foncier bâti	39,01 %
Foncier non bâti	115,54 %

Vote à l'unanimité.

3-PROJET VENTE TERRAIN « BOST » ANTENNE OPÉRATEURS TÉLÉPHONIQUES:

La société CELLNEX propose d'acheter le terrain de 120m² où se situe l'antenne de téléphonie au « Bost » pour un montant de 40000 euros HT, actuellement en location pour un montant annuel de 1300 euros.

Vote du conseil municipal pour la vente du terrain :

Pour : 11

Contre : 2

Abstention : 6

4-PROJET ÉCOLE (PLANS + FINANCEMENT) :

Suite aux travaux importants à engager pour le projet d'extension de l'école, il a été fait plusieurs demandes auprès de différentes banques. La Banque Postale a été retenue pour une offre de prêt entre 0,90 % et 0,91 % sur une période de remboursement de 18 ans avec un emprunt de 200000€. Le coût global des travaux s'élève à 384000€ HT

Nous pouvons prétendre à ce jour à environ 50 % de subvention.

Plan de Financement prévisionnel :

DEPENSES	RECETTES
340404,00 €	Etat (sollicitation DETR) 103935,00€
	Département 85101,00€
	Autofinancement 151360,00€
340404,00 €	340404,00€

5-MODIFICATION ARRÊT BUS « SARLAT-BRIVE » :

L'arrêt de bus déjà existant sur du domaine privé (situé face aux pompes à essence de l'épicerie) nécessitait d'être déplacé et sera transféré devant la salle des mariages juste avant le feu tricolore après décision du Service des Transports de la Région Nouvelle Aquitaine. L'avancée de l'entrée de la salle pourra être utilisée comme abribus si les usagers le souhaitent.

6-REMPLACEMENT EMPLOYÉ MUNICIPAL :

L'employé municipal actuel quitte ses fonctions au 1^{er} juin 2021. De ce fait, après publication au Centre de Gestion de la Dordogne, la commission du personnel sera en charge de recevoir les différents candidats au poste à pourvoir.

8-CHOIX GENTILÉ

Parmi les 31 propositions de gentilés, proposées lors du Conseil Municipal, il en a été retenu seulement 3. Ces trois noms sont les suivants :

- Costellois et Costelloises
- Péricostéliens et Péricostéliennes
- Péricostellois et Péricostelloises

Lors des prochaines élections régionales, vous pourrez voter pour l'un de ces gentilés.

9- DIVERS

*Vaccinations :

Vaccinations prévues à Terrasson les 20,21 et 22 avril pour les 70/75 ans ou personnes à risque (inscriptions à la mairie des Coteaux Périgourdins)

*Changement de nom pour la COM COM qui devient :
« TERRASSONNAIS HAUT PÉRIGORD NOIR COMMUNAUTÉ » (THPNC)

*Compétence mobilité : prise par la THPNC , doit être validée par les communes et applicable au 01/07/2021 afin de prévoir des services adaptés (véhicules de prêt ...)

*Fond de soutien économique : Voté par la THPNC pour les entreprises en difficulté (maximum de 5000€)

*Organisation du MULTISPORT TOUR sur la journée du 16 avril à Ladornac , en attente des dernières prescriptions quant à la situation sanitaire